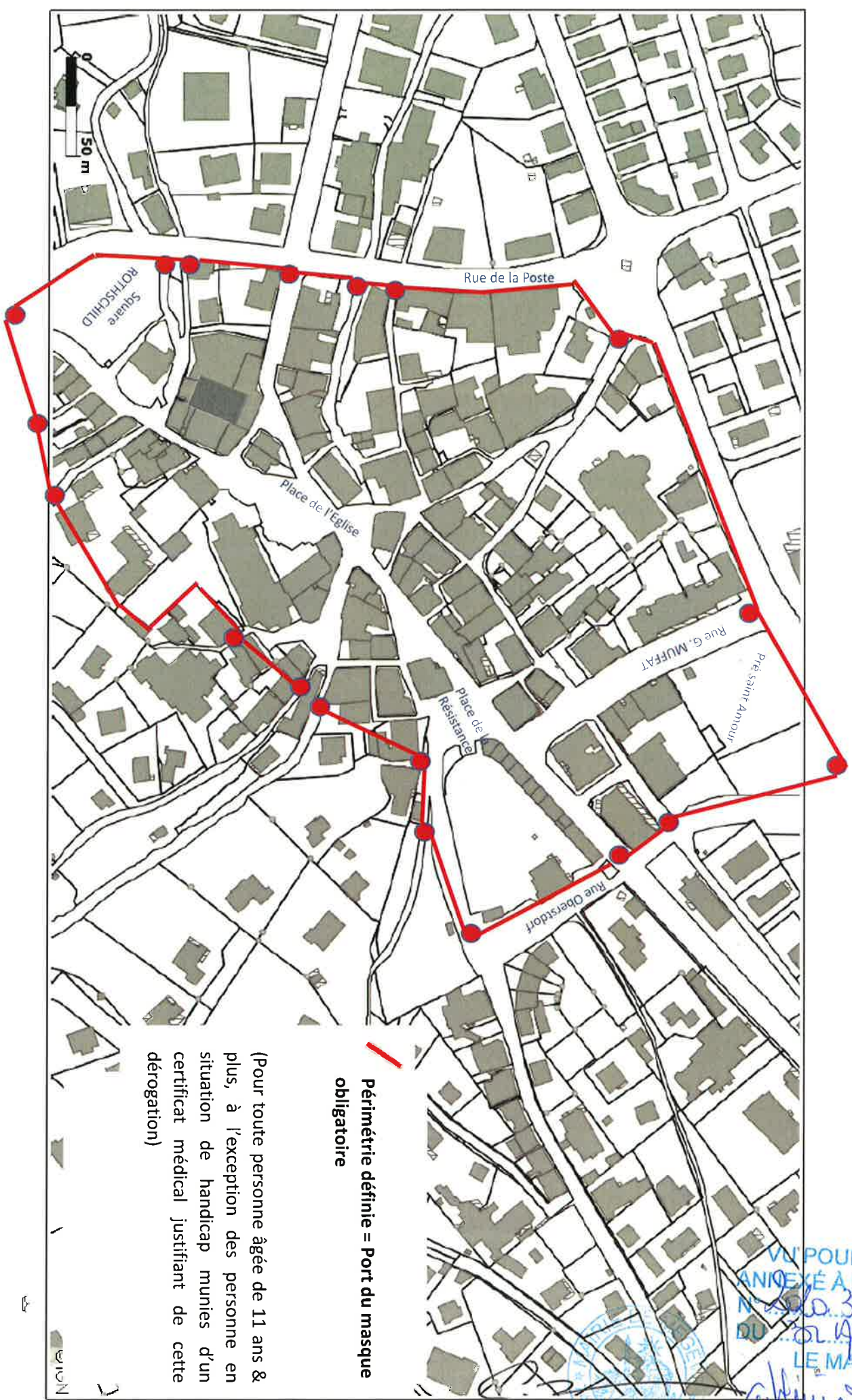


ACTE DE POLICE 2020-378GEN – SANTÉ PUBLIQUE – DISPOSITIONS SANITAIRES PRÉCAIRES – PORT D'UN DISPOSITIF DE PROTECTION
SUR LES LIEUX DE HAUTE FRÉQUENTATION

Zone centre-ville du 01 au 30 septembre 2020 inclus



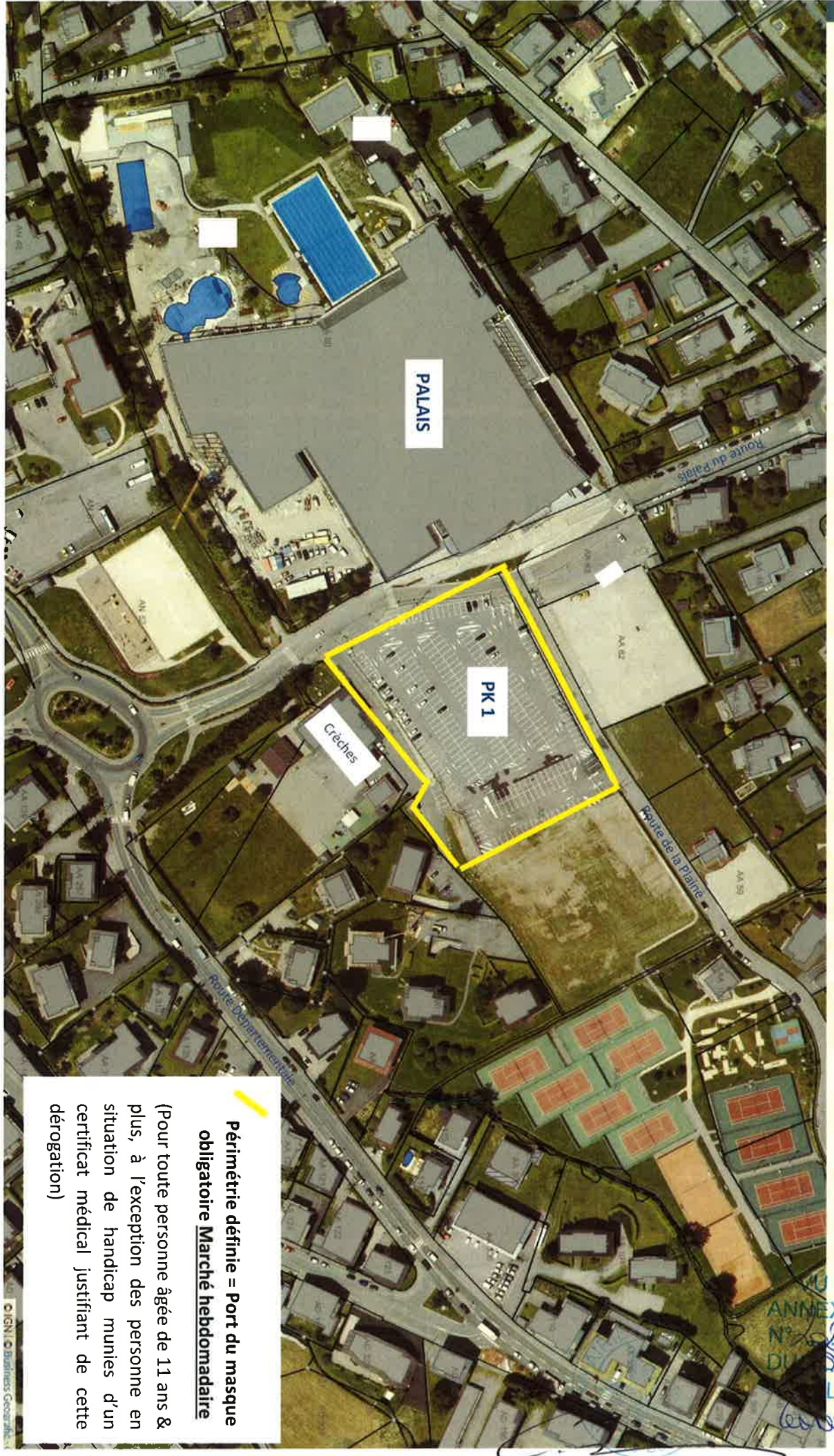
Périmètre définie = Port du masque obligatoire

(Pour toute personne âgée de 11 ans & plus, à l'exception des personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation)

VOUS POUR ÊTRE
ANNEXÉ À L'ARRÊTÉ
N° 2020-378 GEN
DU 01/09/2020
LE MAIRE
Arlette Jean Bechtes

ACTE DE POLICE 2020-378GEN – SANTÉ PUBLIQUE – DISPOSITIONS SANITAIRES PRÉCAIRES – PORT D'UN DISPOSITIF DE PROTECTION
SUR LES LIEUX DE HAUTE FRÉQUENTATION

Secteur Palais des Sports – du 01 au 30 septembre 2020 inclus



POUR ÊTRE
ANNEXÉ À L'ARRÊTÉ
N° 2020-378GEN
DU 01/09/2020
LE MAIRE
Les veaux Jean Bechet

Périmétrie définie = Port du masque obligatoire Marché hebdomadaire
(Pour toute personne âgée de 11 ans & plus, à l'exception des personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation)